

12-06-2006 Communiqué de presse 06/60

Territoires palestiniens : le CICR intensifie son aide et lance un appel à l'action pour prévenir une crise humanitaire majeure

Genève (CICR) – Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) augmente d'environ 25% son budget 2006 alloué aux activités en Israël et dans les territoires occupés et les territoires autonomes, qui s'élève dorénavant à plus de 52 millions de francs suisses.

Les fonds supplémentaires permettront de répondre aux besoins les plus pressants des Palestiniens touchés par la crise actuelle, en particulier dans le secteur déficient des soins de santé.

Plus de 7 des 10 millions de francs supplémentaires seront consacrés au soutien de l'aide d'urgence et d'autres services médicaux essentiels, fournis pour la plupart par le Croissant-Rouge palestinien, qui est le deuxième fournisseur de soins palestiniens dans les territoires occupés. Le CICR financera l'achat de matériel médical et prendra à sa charge les salaires et les coûts de fonctionnement afin d'aider le Croissant-Rouge palestinien à gérer quatre hôpitaux, 30 centres de soins de santé primaires et les services ambulanciers. La capacité à fournir ces services est sérieusement compromise depuis que la Société nationale ne reçoit plus de financement de l'Autorité palestinienne.

Le CICR prévoit également de renforcer d'autres activités de secours, surtout en faveur des communautés les plus touchées par les restrictions de mouvement. Les micro-projets d'assistance économique seront intensifiés dans le nord de la Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Dans la vieille ville d'Hébron, où le CICR fournit déjà des colis de vivres aux familles les plus démunies, des ménages supplémentaires bénéficieront de ce soutien.

Le CICR est profondément préoccupé par l'augmentation des besoins et la dégradation de la situation sécuritaire dans les territoires occupés. Cette situation est principalement due à la décision, prise cette année, de ne plus fournir de fonds ou d'assistance à l'Autorité palestinienne. Depuis le début de l'année, le CICR a émis plusieurs avertissements au sujet de cette détérioration.

Les organisations humanitaires ne peuvent pas remplacer les autorités dans leur rôle de prestataires de services publics. Comme le CICR l'a souligné à d'autres occasions, il revient à la puissance occupante, ici, l'État d'Israël, de répondre aux besoins de la population civile dans les territoires occupés, notamment en matière de nourriture, matériel médical et logement.

« Il est de la plus haute importance que toutes les parties concernées déploient des efforts concertés pour éviter que cette crise ne se mue en une situation d'urgence humanitaire majeure », a déclaré Balthasar Staehelin, délégué général du CICR pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Le CICR presse toutes les parties concernées de faire tout leur possible pour prévenir une crise qui ajouterait aux souffrances de la population palestinienne.

Informations complémentaires :

Vincent Lusser, CICR Genève, tél. + 41 22 730 24 26 ou + 41 79 217 32 64
Caspar Landolt, CICR Jérusalem, tél. +972 2 582 88 45 ou +972 57 773 52 35
Bana Sayeh, CICR Jérusalem, tél. +972 2 582 88 45 ou +972 57 880 91 93
Uriel Masad, CICR Tel Aviv, tél. +972 35 24 52 86 ou +972 57 347 75 27